DES METHODES D'UN AUTRE



TEMPS AU CNPE DE CRUAS MEYSSE

Petit rappel des faits...

Le 03 juillet 2103, lors de la grève de l'entreprise Proségur, des salariés non identifiés, sans habilitation et sans autorisation, cadres dans l'aéronautique ont remplacé les

grévistes. Cela en dépit de nombreuses règles du Recueil de Prescriptions au Personnel et du règlement intérieur du site.

Le temps d'obtenir les documents prouvant qu'ils avaient les compétences nécessaires à leur activité, vu leur refus de répondre à la demande du CHSCT, Yann Montiel, Secrétaire du CHSCT, a arrêté correctement les postes à Rayons X, bloquant ainsi l'accès au site quelques minutes.

3 semaines plus tard, la direction convoque Yann pour lui remettre une convocation à un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement pour acte de dégradation avec volonté de nuire au matériel...

Autrement dit acte terroriste!

Je demande à la Direction du CNPE de Cruas le respect du CHSCT et de ses prérogatives pour assurer la sécurité du personnel, des installations et de l'environnement ainsi que la Sûreté des installations et par conséquent je demande qu'aucune sanction ne soit prononcée contre Yann Montiel qui est convoqué pour avoir assuré sa mission.

NOM	PRENOM	SERVICE /ENTREPRISE	SIGNATURE